

Jean-Nicole PILLOIS
5 Clos Saint Vincent
60370 HERMES
jeannicole.pillois@neuf.fr

Hermes le 19 Juillet 2011

à
Monsieur le Maire de Hermes
Mairie de Hermes
60370 HERMES

Objet: Enquête publique pour la construction et l'exploitation d'un incinérateur
à VILLERS SAINT SEPULCRE sur l'ancien site de GENERAL ELECTRIC PLASTICS

Monsieur le Maire,

Pour votre information, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de mon avis technique sur le projet d'incinérateur à Villers Saint Sépulcre remis ce jour à la commissaire enquêtrice de l'enquête publique en mairie de Villers Saint Sépulcre.

Après examen du dossier présenté par le constructeur, j'ai noté qu'il manque la partie la plus importante du dossier à savoir tout ce qui concerne les risques de pollution du sol engendrés par cette installation. J'en ai fait la remarque à la commissaire enquêtrice qui a confirmé cet état de fait et l'a noté dans son rapport.

Bien cordialement,



Jean-Nicole PILLOIS,

Jean-Nicole PILLOIS
5 Clos Saint Vincent
60370 HERMES
jeannicole.pillois@neuf.fr

Hermes le 19 Juillet 2011

Enquête publique pour la construction et l'exploitation d'un incinérateur
à VILLERS SAINT SEPULCRE sur l'ancien site de GENERAL ELECTRIC PLASTICS

Messieurs,

J'ai travaillé pendant 40 ans sur le site pressenti pour la construction et l'exploitation d'un incinérateur par la société SYMEO. Mes différentes fonctions m'ont mené du poste de dessinateur petites études en 1968 au poste de responsable technique chargé de la Maintenance, de l'Engineering et des Investissements lors de mon départ en retraite en 2007.

J'ai donc connu les anciennes fabrications et tout le développement des plastiques sur le site et plus particulièrement toutes les spécificités techniques de ce site de par mes fonctions.

Ce site est impropre à la réalisation d'un tel projet pour les raisons suivantes:

1. Le sol est composé de tourbe au-dessous des 40 centimètres de terre de surface. C'est un enchevêtrement de fibres noirâtres gorgées d'eau qui n'a aucune consistance pour recevoir des constructions. Les anciens ouvrages sont tous posés sur des pieux de 16 à 50 tonnes de résistance et de 8,5 à 13,5 mètres de profondeur sur lesquels sont coulées des longrines support d'ouvrages. Ces pieux prennent appui sur la nappe de cailloux située à cette profondeur. Toutes les constructions annexes bâties conventionnellement sont vouées à une destruction certaine à court terme.
2. Le sol est inondable. Nous avons dû interrompre à diverses reprises la production parce que l'eau qui déborde du "thérain" montait dans les armoires électriques et risquait de créer des court-circuits. Ceci se produit pratiquement tous les ans à l'automne, le moindre orage fait déborder la rivière et de plus l'eau du marais situé entre Villers et Bailleul sur thérain se déverse sur le site situé en partie basse du marais.
3. Les voies ferrées ne sont plus adaptées aux wagons actuels. A l'époque de la construction de ces voies, les wagons étaient des 40 tonnes maxi deux fois plus courts. Les rayons de courbure ont donc été prévus pour ces wagons. Aujourd'hui les wagons sont des 80 tonnes deux fois plus longs et deux fois plus lourds. J'ai d'ailleurs travaillé sur un projet de nouveau réseau de voies ferrées à grands rayons. Ce projet n'a pas été réalisé compte tenu de la nature du sol. Après chaque hiver, toutes les voies doivent être remises à niveau et les aiguillages contrôlés ou remplacés. Ils sont souvent endommagés car les voies s'écartent et les aiguilles ne restent pas dans le plan des rails. Le coût d'entretien de ce réseau est prohibitif pour un résultat peu concluant puisque nous avons à déplorer 3 à 4 déraillements par an.
4. Le sol est toujours en phase de lavage. Depuis 15 ans une station de lavage du sol pollué est en activité. Les anciennes fabrications de charbon de bois et de cyanure de sodium du temps de la Société d'Electrochimie ont pollué toute la zone située au sud ouest des deux routes principales du site. Un mur étanche de 8,5 mètres de profondeur a été construit tout autour de cette zone pour laver le sol. Depuis 15 ans l'eau de pluie s'infiltré dans cette zone et est pompée pour être traitée. Elle passe dans des filtres de résines pour être purifiée avant d'être rejetée. Différents points de contrôle (puits) sont répartis sur le site pour mesurer l'efficacité

de l'installation. En 10 ans, la moitié de la pollution avait disparue. Tous ces efforts seraient anéantis par une mauvaise utilisation du site.

La construction d'un incinérateur relancerait la pollution des sols car il est pratiquement impossible d'assurer l'étanchéité d'une telle installation autrement qu'en construisant une dalle étanche recouvrant la totalité du sol utilisé par les installations et les routes d'accès. Ceci nécessiterait une station d'épuration conséquente car il pleut souvent dans notre région et toute eau souillée devrait être traitée. Le coût en serait prohibitif.

5. Le site est situé à moins de 800 mètres d'une école et à moins de 3 kilomètres du puisage de l'eau potable des communes environnantes. Les rejets d'un incinérateur comportent des dioxines et de l'acide chlorhydrique qui se propagent à plus de 5 kilomètres autour de la cheminée. Les relevés effectués à 5 kilomètres montrent que tous les végétaux sont atteints. Nous avons renoncé pour ces raisons à installer un petit incinérateur pour brûler les infimes traces de monomères qui sortaient de nos aspirations de buées au-dessus des cuves de floculation et des malaxeurs de plastique. Aucun procédé existant ne permet de récupérer ces polluants à 100%. Toutes les théories sur de nouveaux procédés plus performants n'ont jamais été confirmées par les mesures effectuées. Les rejets des derniers incinérateurs sont entre 4 et 10 fois supérieurs aux études théoriques. Le nombre de cancers augmente de 15 % dans les 15 ans autour des incinérateurs en particulier chez les enfants beaucoup plus sensibles à la dioxine qui leur apporte des leucémies.

En conclusion, même si ce site présente l'avantage d'être plat, accessible et bien clos, il n'est pas adapté à une telle utilisation. Compte tenu également des nuisances secondaires d'odeur, de bruit de circulation, de pollution visuelle si près d'une agglomération, ce projet est techniquement une hérésie et de plus particulièrement grave pour l'environnement.

Jean-Nicole PILLOIS,
Officier d'administration de réserve de l'Armée Française.